

Les informations suivantes sont destinées aux parents et aux responsables de tous les nouveaux élèves en cette nouvelle année scolaire. Les parents des élèves déjà présents dans notre établissement ont déjà reçu ces informations mais sont bien entendu invités à les relire.

Chers Parents, chers Responsables,

Ce document a pour but de vous présenter IT-SCHOOL, la plateforme de gestion des frais scolaires avec laquelle nous travaillons pour les communications parentales, l'envoi des factures et pour la commande et le paiement des sandwiches sur le temps de midi.

Un lien vers la plateforme IT-SCHOOL se trouve sur notre site www.ecah.be/college, dans l'onglet « Espace Parents ». Vous y trouverez également un tutoriel expliquant les principales fonctions de la plateforme ainsi qu'un document reprenant les questions fréquemment posées.

1. Communications parentales et factures :

C'est via la plateforme IT-SCHOOL que nous vous enverrons différentes informations tout au long de l'année scolaire. IT-SCHOOL nous permet de vous envoyer un mail et/ou de déposer un document sur votre espace personnel, que vous pouvez ouvrir et consulter à tout moment.

Vous trouverez sur votre espace personnel tous les documents, factures et informations diverses relatives à votre(vos) enfant(s),

Aucune facture de frais scolaires n'est transmise en format papier. Toutes les factures sont générées sur cette plateforme et sont disponibles dans votre espace personnel. Vous y trouvez un aperçu clair de l'état des lieux des paiements des factures : les factures payées (en vert), les factures échues et impayées (en rouge), et les factures dont la date d'échéance n'est pas encore dépassée (en blanc).



Pour un aperçu des factures (téléchargeables et imprimables) : suivre le chemin « FINANCES » → « FACTURES ET NOTES DE CREDIT ».

Pour le paiement, veillez à bien respecter les informations de paiement présentes sur chaque facture (n° de compte, montant, communication structurée).

2. Sandwichs :

Notre école fonctionne avec le système de paiement sans cash IT-SCHOOL. Une carte rectangulaire sera remise aux nouveaux élèves à la rentrée. Les élèves scannent leur carte lorsqu'ils se présentent au comptoir pour retirer le sandwich commandé au préalable sur la plateforme (onglet « Réservations de repas »).

Vous pouvez à tout moment consulter le solde disponible sur la carte repas en vous connectant à votre espace personnel (« Finances » → « Portefeuilles »). Vous pouvez également visualiser toutes les dépenses réalisées avec la carte.

3. Que devez-vous faire pour avoir accès à la plateforme

- Vous recevez aujourd'hui ce courrier qui présente IT-SCHOOL, accompagné d'un document intitulé « Premiers pas vers la plateforme IT-SCHOOL » (aussi disponible sur notre site internet) qui vous guidera lors de votre première connexion.
- Vous recevrez dans quelques jours, par mail,
 - ✓ votre **nom d'utilisateur** (pour accéder à la plateforme)
 - ✓ accompagné d'un « **jeton de connexion unique** » (= code qui vous permettra de **créer votre mot de passe** lors de votre première connexion).

Les premiers pas vers la plateforme vous sont clairement expliqués dans le document « Premiers pas vers la plateforme IT-SCHOOL ».

Nous vous invitons à **paramétrer votre mot de passe et à activer votre compte** au plus vite. Le jeton de connexion n'est en effet valable que 14 jours, et il est important d'initialiser votre compte afin de recevoir les différentes informations relatives à l'école dès la rentrée.

Si vous avez déjà un enfant dans l'école (frère, sœur) et donc, déjà un accès à IT-SCHOOL, votre enfant qui entre en 3^{ème} année apparaîtra automatiquement dans votre espace personnel. Vous ne devez pas réinitialiser votre compte. Si votre enfant n'apparaît pas dans votre compte, merci de contacter notre économe par mail.

- Les **cartes repas** seront distribuées aux nouveaux élèves à la rentrée. Les cartes doivent être chargées par virement bancaire.

4. Procédure de chargement des cartes :

- par virement bancaire
- **sur le compte BE20 7320 1972 0656**
Attention ! Ce numéro de compte est différent du numéro de compte utilisé pour le paiement des factures relatives aux frais scolaires. Veillez attentivement à ne pas confondre les deux.
- **communication structurée** : vous trouverez la communication structurée propre à votre enfant sur la plateforme IT-SCHOOL :
 - Page d'accueil
 - A côté de « CARTE REPAS », cliquer sur le bouton « Recharger »
 - Choisir « Par virement bancaire »
 - Vous y trouverez la communication structurée de votre enfant pour le chargement de sa carte de sandwichs



Il est **INDISPENSABLE** de bien indiquer et respecter la communication structurée lors du paiement. Pour les sandwiches, cette communication structurée ne change pas : un élève = une communication structurée. **La même communication structurée est utilisée à chaque rechargement de carte.**



Il faut tenir compte d'un **délai pouvant aller jusqu'à 3 jours avant que l'argent soit disponible sur la carte.**

5. Procédure de paiement des factures des frais scolaires (excursions, voyages,...):

Toutes les instructions de paiement (date d'échéance, numéro de compte, communication structurée, etc.) se trouvent sur la **facture-même**, qui, une fois générée, sera disponible dans votre espace personnel. Vous êtes toujours prévenus par mail lorsqu'une nouvelle facture est disponible.

Le numéro de compte bancaire pour le paiement des **factures des frais scolaires** est le **BE86 7320 1972 0050**. La communication structurée est toujours indiquée sur la facture et est différente lors de chaque facturation.



Pour un aperçu des factures (téléchargeables et imprimables) : suivre le chemin « FINANCES » → « SOLDES ».

Pour le paiement, veillez à bien respecter les informations de paiement présentes sur chaque facture (n° de compte, montant, communication structurée).



Nous insistons sur le fait que la distinction entre les deux numéros de comptes (repas >< frais scolaires) et les communications structurées (repas >< frais scolaires) doit être scrupuleusement respectée.

FRAIS SCOLAIRES : **BE86 7320 1972 0050** + communication différente lors de chaque facturation (voir sur chaque facture)

CARTE REPAS : **BE20 7320 1972 0656** + la même communication à chaque recharge

6. Que faire si :

... La validité du jeton reçu fin août a expiré ;
... Vous avez bien initialisé votre compte, mais vous avez perdu votre mot de passe ou votre identifiant ;
... Vous souhaitez demander un nouveau jeton de connexion pour configurer un nouveau mot de passe :

- Allez sur le site IT-SCHOOL (via le lien sur le site www.ecah.be/college)
- Cliquez sur "mot de passe oublié"
- Entrez votre adresse mail
- Ouvrez ensuite votre boîte mail : vous recevrez, quelques instants plus tard, un nouveau jeton de connexion sur votre boîte mail et le rappel de votre identifiant.
- Suivez alors les instructions, pour paramétrer votre mot de passe (cliquez sur le lien)

7. Perte de la carte

En cas de perte de la carte, l'élève devra immédiatement le signaler à l'économe qui bloquera la carte. L'argent versé sur la carte se trouve sur le serveur de l'école. Si votre enfant perd sa carte, il ne perd donc pas l'argent disponible sur son compte. La première carte est distribuée aux élèves sans frais. En cas de perte, la carte sera remplacée moyennant la somme de 25 €.

8. Votre adresse e-mail

Enfin, afin d'assurer l'efficacité et le bon fonctionnement de ce nouveau système, nous vous demandons de bien vouloir **nous communiquer tout changement d'adresse mail**.

Par ailleurs, dans le cas où vous ne recevez pas votre nom d'utilisateur et votre jeton de connexion unique par mail avant le 1^{er} septembre (peut-être que nous n'avons pas votre adresse mail ou qu'elle est erronée, ou que ce n'est pas la même adresse qui a été renseignée pour votre(vos) aînés), veuillez prendre contact avec Mme Guillaume, notre économe, par mail (economatd2d3@ecah.be), en indiquant dans votre mail correctement l'adresse e-mail que vous souhaitez renseigner pour IT-SCHOOL.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Directeur, M. Louis
L'économe, Mme. Guillaume
Le préfet d'éducation, M. Dardenne